

Avis public

<u>Aux personnes désirant s'opposer à</u> <u>l'approbation du chapitre 92 des règlements de 2022</u>

Conformément à l'article 565 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné, à toute personne désirant s'opposer à l'approbation, par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, du chapitre 92 des règlements de 2022, de ce qui suit :

Lors de la séance que son Conseil a tenue le 5 juillet 2022, la Ville de Trois-Rivières a adopté le Règlement modifiant le Règlement autorisant l'installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard des Chenaux et de la rue des Balkans, l'ajout d'une voie de virage protégée et la construction d'îlots centraux et décrétant un emprunt à cette fin de 1 578 000,00 \$ (2019, chapitre 4) afin de remplacer le bassin de taxation montré à l'annexe II (2022, chapitre 92).

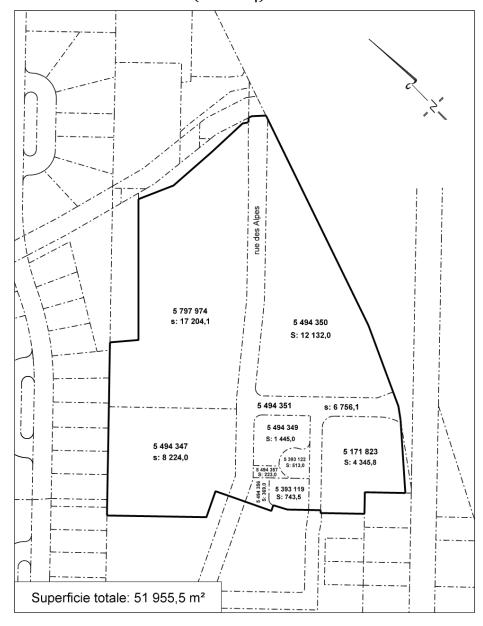
2 Le chapitre 92 des règlements de 2022 a pour objet de remplacer le bassin de taxation.

Annexe actuelle

selon le chapitre 4 des règlements de 2019

<u>ANNEXE II</u>

BASSIN DE TAXATION (Article 4)

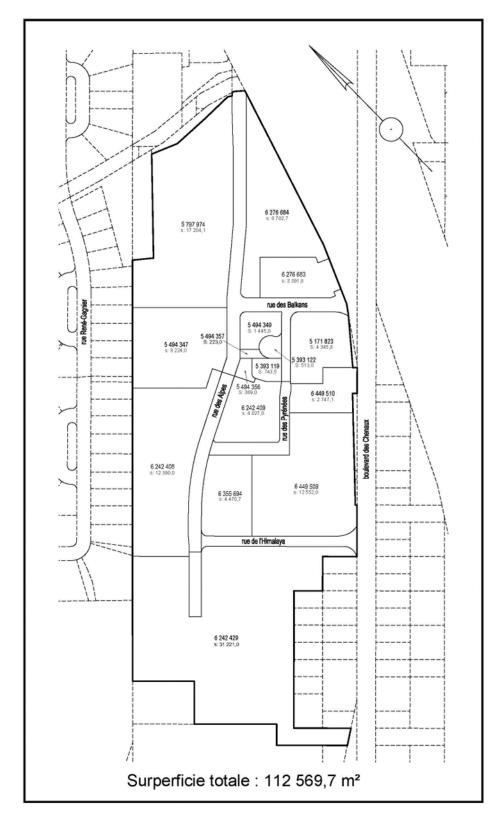


Annexe envisagée selon le chapitre 92 des règlements de 2022

ANNEXE II

BASSIN DE TAXATION

(Article 4)



- Le chapitre 92 des règlements de 2022 doit, pour entrer en vigueur, être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.
- Toute personne qui désire s'opposer à l'approbation de ce règlement par le ministre doit lui en faire part par écrit, dans les 30 jours de la date du présent avis, à l'adresse ci-après indiquée en mentionnant comme référence « Dossier n° AM 293821» :

Centre de gestion documentaire et du registraire Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3

Tant le chapitre 4 des règlements de 2019 que le chapitre 92 des règlements de 2022 peuvent être consultés en faisant une demande à <u>greffe@v3r.net</u>.

Trois-Rivières, ce 20 juillet 2022.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière 1325, place de l'Hôtel-de-Ville C. P. 368 Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

Téléphone: 819 374-2002